

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 1 décembre 2005.

Madame Anne-Lyne Boutin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)  
575, rue Saint-Amable 2e étage, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Parachèvement de l'autoroute 35 entre la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu (3211-05-407)**

Madame,

En réponse à votre question supplémentaire de la Commission transmise le 25 novembre dernier, il me fait plaisir de soumettre les renseignements demandés concernant l'historique des inondations et des embâcles pour la rivière Aux Brochets, dans la MRC de Brome-Missisquoi, secteur Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River.

En fait, notre Direction régionale n'a pas d'historique comme tel des inondations, à l'eau libre ou par embâcle, dans ce secteur. Après vérification et pour des périodes qui correspondent à des redoux causant des inondations, notre documentation relève que notre ministère a attribué de l'aide financière au printemps 1976 et en mai 1983 à la municipalité concernée ou à des sinistrés de Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River. Nos informations n'indiquent pas pour autant qu'il n'y a pas eu d'autres inondations naturelles, avec ou sans embâcle, sur la rivière Aux Brochets mais bien, qu'il n'a pas eu de réclamation pour des dommages aux infrastructures municipales ou à des résidences permanentes (les habitations secondaires étant exclues du programme d'aide financière du ministère de la Sécurité publique).

Pour les risques d'inondation, notre référence sur le terrain est la municipalité elle-même. Par exemple, en date du 26 janvier 2005, le conseiller de sécurité civile de notre Direction régionale dans ce secteur constatait avec les autorités municipales Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River un amoncellement de glaces aux abords de la route 133. Cette formation résultait d'un embâcle formé à la mi-janvier 2005. Cependant, il n'y a eu aucune conséquence à cause de la hauteur des berges à cet endroit. La rivière Aux Brochets comprend de nombreux méandres dont les effets imprévisibles des glaces demeurent à surveiller, notamment à proximité des infrastructures qui chevauchent des rivières et d'autant plus lors des dégels lorsqu'il pourrait y avoir construction autoroutière. Ce dernier élément est susceptible d'augmenter des contraintes d'écoulement.

En fait, l'expertise pour l'obtention de données hydriques à l'eau claire est le ministère du Développement durable et des Parcs qui par son Centre d'expertise hydrique peut tracer un tableau des périodes de crues et spécifiquement à partir des stations 030424 (station Aux Brochet à Notre-Dame-de-Stanbridge, au pont couvert) et 030420 (station Aux Brochets, à 0,7 Km en aval du ruisseau Groat).

Espérant ces renseignements à votre satisfaction et à celle de la Commission, je vous prie d'agréer, Madame Boutin, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(l'original signé suivra par le courrier)

Dominique Gauthier  
Conseillère en sécurité civile

c.c. :     Monsieur Dave Castegan, coordonnateur des PÉEIE à la DOTSC  
          Monsieur Hugues Daveluy, conseiller , DRME 16-05  
          Monsieur Bernard Dubois, directeur des opérations territoriales de la sécurité civile  
          Monsieur Éric Houde, directeur régional, DRME 16-05